



Élections municipales 2005

Portrait de l'élection sans opposition

Par Patrick Champagne

Direction des politiques municipales et de la recherche

Le grand nombre d'élus sans opposition et la faible participation aux élections municipales incarnent, pour certains, deux manifestations tangibles d'un phénomène plus fondamental : la crise de la démocratie représentative. Cette crise serait d'autant plus alarmante qu'elle s'observerait dans nos municipalités, instances qui offrent une plus grande proximité entre l'élu et ses commettants. Ce bulletin jette un regard sur le premier de ces deux phénomènes : l'élection sans opposition.

Si on ne l'observe plus lors d'une élection générale depuis 1957 au fédéral et depuis 1939 au provincial, l'élection sans opposition demeure fort présente dans les municipalités québécoises. Paradoxalement, le sujet est peu documenté, même si plusieurs l'associent à une dysfonction démocratique. La tenue des premières élections municipales québécoises simultanées à l'automne 2005 donne l'occasion d'examiner la situation de plus près.

Un portrait des principales caractéristiques des élections municipales de 2005 nous permettra d'abord de mieux cerner l'ampleur du phénomène. La complexité de l'organisation municipale du Québec – un grand nombre de municipalités, aux attributs fort différents, réparties sur un vaste territoire – nous incitera ensuite à examiner la problématique de l'élection sans opposition sous un angle territorial. Cette répartition nous conduira enfin à considérer l'incidence que peuvent avoir des caractéristiques comme la taille et le niveau d'urbanisation.

EN BREF ...

<i>Un événement majeur</i>	1
<i>Répartition territoriale de l'élection sans opposition</i>	2
<i>Une réalité des petites municipalités</i>	2
<i>Municipalités urbaines et rurales</i>	3
<i>Conclusion</i>	5

Un événement majeur

Le 23 septembre 2005, les 1 106¹ municipalités assujetties à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) étaient dans l'obligation d'ouvrir la totalité de leurs postes électifs aux candidatures. En plus de chaque poste à la mairie², 7 005 sièges de conseillers étaient à pourvoir. En guise de comparaison, et pour mesurer l'ampleur de l'événement, rappelons que l'on compte 308 postes électifs à la Chambre des communes du Canada et 125 à l'Assemblée nationale du Québec. On remarquera surtout l'écart entre le municipal et le provincial : 8 111 postes contre 125 alors qu'ils couvrent sensiblement le même territoire et la même population.

À la fin de la période de mise en candidature, le 14 octobre 2005, 12 047 citoyens s'étaient portés candidats, soit 1 719 à un poste de maire et 10 329 à celui de conseiller. Le tableau 1 met en parallèle le nombre de postes à combler et le nombre de candidats qui se sont présentés aux dernières élections fédérales, provinciales et municipales.

Tableau 1. Postes à combler et candidatures aux dernières élections, selon le palier électif

	Fédéral (2006)	Provincial (2003)	Municipal (2005)
Postes à combler	308	125	8 111
Candidats	1 634	646	12 047
Cand./poste	5,3	5,2	1,5

Sources : Élections Canada, Directeur général des élections du Québec, ministère des Affaires municipales et des Régions.

Hormis l'ampleur de l'événement, ce tableau révèle un écart important entre le ratio de candidats par poste à combler au municipal et aux paliers électifs supérieurs. En effet, d'un peu plus de 5 candidats par poste, autant au fédéral qu'au provincial, ce ratio passe à 1,5 candidat par poste au niveau municipal. Cela signifie que malgré la présence de 12 047 candidatures, leur répartition uniforme sur le territoire supposerait que 1 poste sur 2 serait comblé sans opposition. Or, il apparaît que la répartition des candidatures varie grandement d'un poste électif à un autre. Dans certains cas, jusqu'à 10 candidats ont pu concourir pour le même poste.



L'élection sans opposition touche effectivement plus de la moitié des élus municipaux. À la fin de la période de mise en candidature, 605 maires et 4 302 conseillers ont été déclarés élus sans opposition, alors que 495 maires et 2 662 conseillers ont été élus par scrutin, le 6 novembre, pour un taux d'élections sans opposition de 55 % à la mairie et de 61 % pour les postes de conseillers. Par ailleurs, 6 postes de maires et 41 postes de conseillers sont demeurés vacants³.

Aux fins de cette publication, les analyses suivantes porteront uniquement sur l'élection sans opposition à la mairie. Il faut cependant noter que l'élection sans concurrence aux postes de conseillers présente sensiblement les mêmes tendances.

Répartition territoriale de l'élection sans opposition

L'élection sans opposition à la mairie s'observe, à différents degrés, dans toutes les régions du Québec, à l'exception de la région de Laval, composée uniquement de la municipalité du même nom. Comme le démontre la figure 1, seulement 4 des 17 régions administratives – 01, 08, 12 et 17 – voient leur taux d'élections sans opposition dépasser celui de la province (55 %), suggérant qu'on y retrouve une concentration des maires élus sans opposition. En effet, alors qu'elles regroupent seulement 36 % de toutes les municipalités en élection en 2005, on dénombre 254 maires élus sans opposition dans ces régions, soit 42 % de tous les maires élus sans opposants. Par ailleurs, 10 régions voient entre 40 % et 55 % des postes de maire être comblés sans concurrence, alors que les régions de Montréal, du Nord-du-Québec et de Laval obtiennent un taux d'élections sans opposition inférieur à 40 %.

La figure 1 permet de constater que les régions comptant le plus de maires élus sans opposition sont principalement composées de municipalités de petite taille ou de municipalités rurales, ou des deux à la fois. Bien sûr, ces phénomènes sont intimement liés : les municipalités rurales (le concept de ruralité sera défini plus loin) sont généralement moins peuplées que les municipalités urbaines. Une mesure d'association permet de constater que ces deux variables exercent effectivement une influence significative sur l'élection sans opposition⁴. Autrement dit, plus une municipalité est petite ou éloignée des centres urbains, plus élevée est la probabilité que le poste de maire soit comblé sans

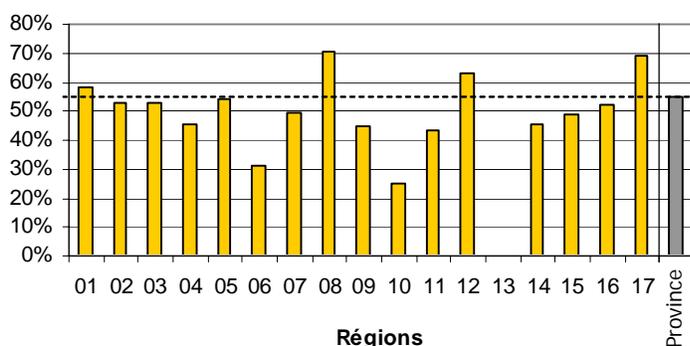
opposition. Ces mesures indiquent toutefois que la relation entre l'élection sans opposition et la taille est plus accentuée qu'entre l'élection sans opposition et l'appartenance ou non à un centre urbain. Seule la région 10 – Nord-du-Québec – fait figure d'exception et ne reflète pas cette tendance. Le profil sociodémographique particulier de cette région et le trop petit nombre de municipalités qui étaient en élection en 2005 (seulement quatre) limitent cependant les conclusions que nous pourrions tirer de cette exception.

Une réalité des petites municipalités

Le tableau 2 illustre clairement le lien entre l'élection sans opposition et la taille de la population des municipalités. Le taux d'élections sans opposition diminue effectivement au fur et à mesure que la population des municipalités augmente. Ce tableau témoigne également de la forte concentration des élus sans opposition dans les municipalités de 0 à 999 habitants, seule classe à avoir un taux plus élevé que le taux provincial et seule classe à apporter plus de maires élus sans opposition (54 %) que sa proportion réelle de maires dans l'organisation municipale québécoise (43 %). À l'opposé, seulement 8 % des maires élus sans opposition dirigent une municipalité de 5 000 habitants et plus, alors qu'ils totalisent 16 % des maires du Québec. La légère augmentation du pourcentage de maires élus sans concurrent observée pour les municipalités de 50 000 à 99 999 habitants s'explique en bonne partie par le petit nombre de municipalités de cette taille. Dans cette catégorie, 3 maires sur 9 n'ont pas eu à briguer les suffrages.

Ces observations fournissent une première explication – tant pragmatique qu'incontournable – à la grande proportion d'élus sans opposition : dans un grand nombre de municipalités québécoises, le bassin de candidats potentiels est très restreint. Les 743 listes électorales révisées disponibles permettent d'estimer que les municipalités de moins de 1 000 habitants comptent entre 100 et 1 200⁵ personnes éligibles, pour une moyenne d'environ 500 candidats potentiels. Il faut donc au moins 2 candidatures par 500 personnes éligibles pour assurer une course à la mairie. Appliquée à d'autres municipalités, une telle proportion équivaldrait à 48 candidatures à la mairie de Gaspé, 134 à Rimouski, 452 à Saguenay, 690 à Gatineau et 4 452 à Montréal! Malgré qu'elle soit caricaturale, cette comparaison

Figure 1. Taux d'élections sans opposition à la mairie par région administrative



Index des régions administratives

01-Bas-Saint-Laurent	10-Nord-du-Québec
02-Saguenay/Lac-Saint-Jean	11-Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine
03-Capitale-Nationale	12-Chaudière-Appalaches
04-Mauricie/Bois-Francs	13-Laval
05-Estrie	14-Lanaudière
06-Montréal	15-Laurentides
07-Outaouais	16-Montérégie
08-Abitibi/Témiscamingue	17-Centre-du-Québec
09-Côte-Nord	

Tableau 2. Modalité d'élection à la mairie selon la taille des municipalités

Population (habitants)	Élus par scrutin (A)	Élus sans opposition (B)	Total des maires (A+B)	Taux d'élections sans opposition (B/A+B)	Proportion de maires élus sans opp. (B/605)	Proportion de tous les maires (A+B/1100*)
0 à 999	151	325	476	68 %	54 %	43 %
1000 à 1999	121	130	251	52 %	21 %	23 %
2000 à 4999	111	100	211	47 %	17 %	19 %
5000 à 9999	44	28	72	39 %	5 %	7 %
10000 à 19999	28	12	40	30 %	2 %	4 %
20000 à 49999	25	7	32	22 %	1 %	3 %
50000 à 99999	6	3	9	33 %	0 %	1 %
100000 et plus	9	0	9	0 %	0 %	1 %
Total	495	605	1100*	55 %	100 %	100 %

* Ce tableau exclut les 6 municipalités dont le poste à la mairie est demeuré vacant.

illustre bien l'ampleur du défi démocratique à relever pour les petites municipalités. Plus une municipalité est petite, plus l'effort de recrutement des candidats aux postes électifs est important. En outre, sauf exception, la LERM établit à 7 élus – 1 maire et 6 conseillers – la taille minimale d'un conseil municipal. Une course électorale à chaque poste demande donc un minimum de 14 candidatures, ce qui représente 3 % des personnes éligibles pour les municipalités de moins de 1 000 habitants!

De surcroît, il serait illusoire de croire que toutes les personnes éligibles, ou même une part importante d'entre elles, soient disposées à poser leur candidature à chaque élection. D'abord parce que la fonction d'élu municipal requiert certaines connaissances et aptitudes, mais surtout parce qu'elle demande de la disponibilité et une volonté de travailler dans l'intérêt du bien commun, un ensemble de contraintes qui peuvent limiter la volonté des personnes éligibles à s'investir dans une carrière politique. Il est ensuite nécessaire de rappeler que plusieurs citoyens s'investissent dans d'autres types d'« engagements civiques et communautaires ». Aucune étude ne permet de mesurer l'ampleur de ces activités en fonction de la taille ou du niveau d'urbanisation, mais nous savons que certains citoyens sont présents au sein des autres paliers électifs (fédéral, provincial et scolaire), alors que d'autres s'investissent à titre de bénévoles pour « contribuer collectivement à régler des problèmes et à satisfaire des besoins dans leur milieu⁶ ». Enfin, si on ajoute les personnes qui ont choisi de se retirer complètement de la vie active et celles qui choisissent de le faire temporairement, des parents qui concilient déjà travail-famille par exemple, on peut s'interroger sur la pertinence d'utiliser l'expression « crise » de la démocratie pour qualifier l'enjeu de l'élection sans opposition dans plusieurs petites municipalités québécoises.

L'analyse par taille de la population des municipalités laisse également voir que l'élection sans opposition est une réalité qui touche un grand nombre de municipalités, mais un nombre relativement faible de Québécois. Comme le tableau 3 le démontre, les municipalités où la mairie a été comblée par scrutin regroupent 80,5 % des Québécois. La moyenne et la médiane confirment pour leur part les tendances observées précédemment, en démontrant que les maires élus sans opposition dirigent des municipalités de petites tailles. L'écart

entre la moyenne et la médiane, pour chaque modalité d'élection, confirme par ailleurs la présence d'une majorité de petites municipalités et d'une minorité de municipalités très peuplées sur le territoire québécois.

Tableau 3. Population concernée par l'élection sans opposition et les postes vacants à la mairie

Modalité d'élection	Nb de mun.	Pop. moyenne	Pop. médiane	Pop. totale	% pop. totale
Scrutin	495	12 059	1 752	5 968 990	80,5 %
Sans opposition	605	2 385	915	1 442 633	19,4 %
Vacant	6	1 292	1 040	7 754	0,1 %
Total	1 106	6 709	1 212	7 419 377	100 %

Municipalités urbaines et rurales

La taille offre peu d'indices sur les spécificités socioéconomiques d'une municipalité et, par extension, de ses citoyens. À taille égale, l'environnement économique, social et politique d'une municipalité peut varier grandement. Comme le souligne P. Bruneau, « certaines entités territoriales de moins de 2 000 habitants peuvent revêtir les caractères de l'urbain. D'autres plus peuplées sont indiscutablement de type rural, cas le plus fréquent dans les régions périphériques⁷ ». Pour les municipalités de moins de 1 000 habitants, par exemple, les contrastes peuvent être énormes. D'un côté, de vastes municipalités agricoles ou mono-industrielles et de l'autre, de petites municipalités de banlieue dont plus de 50 % de la population active se déplace vers le centre urbain de la région métropolitaine de recensement (RMR) pour travailler. Le degré d'urbanisation nous offre donc plus d'informations sur les citoyens et, par extension, sur les facteurs qui pourraient influencer leur décision de s'investir ou non en politique municipale.

Le lien entre le niveau d'urbanisation des municipalités et l'élection sans opposition est cependant moins explicite que le lien avec la taille. Pour l'illustrer, nous avons regroupé les municipalités appartenant à une RMR et à une agglomération de recensement (AR)⁸ pour former une catégorie de municipalités urbaines. Toutes les municipalités situées à l'extérieur de ces deux zones sont considérées comme rurales. À première vue, le tableau 4 confirme la corrélation entre les deux variables : les maires des municipalités rurales sont, en nombre et en proportion, plus souvent élus sans opposition que leurs homologues des

Tableau 4. Modalité d'élection à la mairie selon le degré d'urbanisation des municipalités

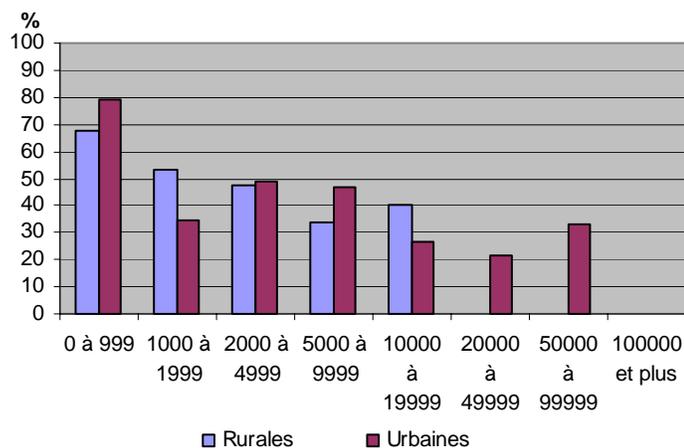
Degré d'urbanisation des municipalités	Élus par scrutin (A)	Élus sans opposition (B)	Total des maires (A+B)	Taux d'élections sans opposition (B/A+B)	Répartition des maires élus sans opp. (B/605)	Répartition de tous les maires (A+B/1100*)
Rurales	381	534	915	58 %	88 %	83 %
Urbaines	114	71	185	38 %	12 %	17 %
Total	495	605	1 100*	55 %	100 %	100 %

* Ce tableau exclut les 6 municipalités dont le poste à la mairie est demeuré vacant.

municipalités plus urbaines. En effet, les maires de municipalités rurales représentent 83 % de tous les maires alors qu'ils forment 88 % des maires élus sans opposition et ils ont 1,5 fois plus de chance d'être élus sans opposition que leurs homologues des municipalités urbaines.

Ces observations peuvent cependant être trompeuses. Parce que les municipalités rurales sont généralement de petites municipalités, cet écart risque d'être plus imputable à la taille des municipalités qu'à l'appartenance ou non à une zone urbaine. Pour vérifier l'hypothèse d'un lien entre le niveau d'urbanisation et l'élection sans opposition, chaque classe de population doit être isolée afin de voir si la tendance observée dans le tableau 4 s'y répète.

Figure 2. Taux d'élections sans opposition selon l'urbanisation et la taille des municipalités



Or, dans plusieurs cas, c'est plutôt le contraire qu'on observe (figure 2). Une seule classe de moins de 10 000 habitants (1 000 à 1 999) voit le taux d'élections sans opposition des municipalités rurales dépasser celui des municipalités urbaines. Le lien entre l'élection sans opposition et le niveau d'urbanisation n'est donc pas aussi évident que le laisse croire le tableau 4. Sans compter que l'exception observée dans la classe des municipalités de 1 000 à 1 999 habitants pourrait très bien s'expliquer par une forte proportion de municipalités urbaines peu urbanisées. En effet, c'est dans cette classe que la proportion de municipalités appartenant à une AR – moins urbanisées que les RMR – est la plus forte. En raffinant l'analyse de cette façon, on constate d'ailleurs que les petites municipalités les plus urbanisées – moins de 10 000 habitants appartenant à une RMR – ont toujours un taux d'élections sans opposition plus élevé que les municipalités rurales ou appartenant à une AR de même taille.

Quelques pistes d'analyse

Comme on le constate, un examen simultané des deux variables complexifie nécessairement l'interprétation des résultats. Toutefois, cette observation nous oblige surtout à considérer la diversité inhérente à l'organisation municipale québécoise et à raffiner les hypothèses qui pourront expliquer le comportement des citoyens qui soumettent ou ne soumettent pas leur candidature. Par conséquent, nous identifions trois angles d'analyse essentiels à une meilleure compréhension du phénomène : 1) le profil des citoyens, 2) la dynamique politique locale et 3) le contexte régional dans lequel s'inscrit cette dynamique locale. Toute analyse plus poussée de la question des élections sans opposition devrait nécessairement considérer ces trois éléments. Les paragraphes suivants abordent brièvement chacun d'eux en explorant quelques exemples de variables à considérer.

1) Le profil des citoyens

Le profil sociodémographique des citoyens d'une municipalité varie grandement selon la taille et le degré d'urbanisation. Or, il est légitime de croire que certaines caractéristiques influencent directement la propension à embrasser une carrière en politique municipale. L'âge et l'emploi en sont de bons exemples. Le retrait de la vie active ou l'état de santé, mais aussi la précarité suivant la fin des études ou la présence de jeunes enfants dans la famille, sont autant de contraintes plus concentrées dans certains groupes d'âge et qui pourraient influencer les choix des individus. De même, l'emploi qu'exerce un citoyen, ou sa formation préalable, peut procurer certaines compétences qui pourraient augmenter sa propension à poser sa candidature : expérience en gestion ou en médiation, habileté à s'exprimer en public, etc. À l'opposé, l'emploi occupé peut engendrer diverses contraintes, comme l'impossibilité d'obtenir un congé temporaire pendant un mandat ou d'adapter son temps de travail pour concilier les deux tâches. Or, le spectre des emplois offerts dans un périmètre donné autour d'une municipalité diffère significativement en fonction du degré d'urbanisation.

2) La dynamique politique locale

Une enquête plus approfondie demanderait aussi d'évaluer l'influence que peut avoir le contexte local sur le comportement et les perceptions des personnes éligibles. C'est entre autres cette dynamique locale qui détermine la nature et l'ampleur des tâches, et qui influence la perception qu'ont les citoyens du rôle et des pouvoirs dont dispose l'élu. Certains citoyens, par

exemple, peuvent douter de leurs compétences à occuper un poste d'élu municipal ou ne sont pas prêts à faire les sacrifices qui s'imposent.

Il serait également opportun d'extrapoler à partir de l'idée de Held⁹, qui suggère que la passivité présumée des citoyens peut aussi être un signe de satisfaction, le signe que les intérêts des citoyens sont bien défendus. La possibilité que peut avoir un individu de mesurer la satisfaction des citoyens envers leurs élus et, par le fait même, d'évaluer les chances qu'il aurait de gagner une course électorale peut être déterminante. La réélection d'un maire depuis plusieurs mandats et une faible contestation dans les médias locaux, par exemple, peuvent très bien suffire pour décourager les éventuels concurrents, et ce, peu importe la taille et le niveau d'urbanisation. Cependant, les notions de cohésion sociale ou d'homogénéité – plus présentes dans les petites municipalités¹⁰ – permettent peut-être de mesurer plus aisément la force du consensus sur les qualités du maire et de son équipe. Dans de telles circonstances, les concurrents potentiels hésiteraient à investir temps et argent dans une campagne probablement perdue d'avance. Il faudrait également pousser les constats de Dalh et Tuft¹¹ qui démontrent que la proximité entre les citoyens augmente la crainte de soulever des polémiques et limite par le fait même l'opposition politique.

Force est de constater, d'une part, que la nature même du travail de l'élu municipal n'est pas la même partout et que, d'autre part, le contexte local présente certains facteurs qui peuvent encourager ou décourager les citoyens à se lancer dans une course électorale.

3) Le contexte régional

Considérer le contexte local nous oblige inévitablement à analyser l'environnement dans lequel évolue la municipalité. Après tout, comme le souligne Crozier dans la préface du livre *Paradoxes du pouvoir local*: « Le rôle du maire ne se comprend que dans un système plus large et plus complexe que l'horizon communal, le système à l'intérieur et à l'échelle duquel se prennent les décisions qui commandent l'avenir¹² ». En ce sens, une municipalité de 5 000 habitants située en région périphérique et voisine de municipalités de moins de 1 000 habitants n'aura pas le même rôle et le même poids politique dans la région qu'une municipalité de 5 000 habitants voisine d'une ville de plus de 100 000 habitants.

Cette avenue s'avère d'autant plus pertinente lorsqu'on observe, comme les données le démontrent, moins de courses à la mairie dans les petites municipalités urbaines que dans les municipalités de même taille, mais plus éloignées des centres urbains. Les hypothèses de recherche devraient s'attarder aux perceptions des citoyens quant à l'influence de l'élu sur les destinées de la municipalité. Certains maires disposent d'un pouvoir d'influence, officiel ou officieux, qui excède parfois les frontières de leur municipalité. À l'inverse, il est possible que les citoyens aient une perception négative de la fonction de maire, limitant ainsi leur intérêt à poser leur candidature.

L'environnement dans lequel s'inscrit la municipalité nous met aussi sur la piste du sentiment d'appartenance et de l'intérêt du citoyen pour la politique locale. Nos constats nous y conduisent d'ailleurs avec le cas des petites municipalités situées à proximité de grands centres urbains. En effet, l'élection sans opposition dans les petites municipalités urbaines s'observe surtout dans des municipalités à vocation presque uniquement résidentielle, où le pôle urbain attire une part importante des citoyens non seulement pour y travailler, mais aussi pour profiter d'un ensemble de services essentiels – hôpitaux, établissements d'enseignement postsecondaire, etc. – ou de divertissement. Outre le temps de déplacement qui limite celui qui pourrait être consacré à l'engagement politique, il serait intéressant de voir si, d'une part, les citoyens de ces municipalités ne s'identifient pas plus au centre urbain de la région et, d'autre part, s'ils n'accordent pas plus d'importance aux enjeux politiques de ce centre qu'à ceux de leur municipalité.

Conclusion

Bien sûr, cette analyse examine des tendances et ne s'arrête pas aux contextes locaux, aux particularités conjoncturelles qui peuvent expliquer l'absence ou la présence de concurrence lors d'une élection à la mairie. Elle met toutefois en relief l'importance de prendre en considération les réalités démographiques et géographiques du Québec, en démontrant comment le petit nombre de candidats potentiels, dans un grand nombre de municipalités peu peuplées, demande un effort de recrutement important pour assurer une opposition à tous les postes électifs.

La vue d'ensemble exposée dans le présent document permet également de constater qu'il n'est pas si simple de parler de « crise de la démocratie locale ». Pas moins de 80,5 % des Québécois ont eu le loisir de choisir leur maire parmi au moins 2 candidats. Il serait également abusif de ne se limiter qu'à l'élection sans opposition pour mesurer la vitalité démocratique des petites municipalités. Après tout, les taux de participation électorale les plus élevés, lorsqu'il y a scrutin à la mairie, s'observent justement dans ces petites municipalités. En effet, 63 % des citoyens ont exercé leur droit de vote dans l'une des 272 municipalités de moins de 2 000 habitants en 2005, alors que le taux de participation électorale dans l'ensemble de la province ne s'élevait qu'à 45 %.

Il ne s'agit pas pour autant de minimiser l'enjeu démocratique que représente l'élection sans opposition. Les facteurs qui l'expliquent sont cependant nombreux et ne relèvent pas seulement de la vie démocratique et de l'intérêt des citoyens. Après tout, la démocratie, qui demeure par définition toujours perfectible, ne se limite pas qu'à l'élection, bien que celle-ci en soit une condition *sine qua non*. D'autres facteurs, comme la taille physique des municipalités ou des questions d'ordres identitaires et historiques, demanderont toujours d'être pris en considération dans la recherche d'explications ou de solutions.

Notes

- ¹ Seules les municipalités de Port-Cartier, Thetford Mines, Sept-Îles et Cacouna n'ont pas tenu leur élection générale en 2005. Le décret de regroupement menant à la constitution des trois premières municipalités prévoyait qu'elles devaient tenir une élection générale en 2006. Pour sa part, le décret constituant Cacouna, municipalité issue du regroupement volontaire du Village de Saint-Georges-de-Cacouna et de la Paroisse de Saint-Georges-de-Cacouna, stipule que la première élection générale aura lieu en 2007. Toutes ces municipalités tiendront une élection générale en 2009, en même temps que l'ensemble des municipalités du Québec.
- ² Depuis la réorganisation municipale de 2001, la création des arrondissements est venue changer le portrait de la représentation politique municipale par l'ajout de maires d'arrondissement à Montréal et de conseillers d'arrondissement à Montréal et à Sherbrooke. Dans ce document, seuls les maires d'une municipalité sont inclus dans la catégorie « maire ». Les élus considérés comme des « conseillers » comprennent, pour leur part, les maires d'arrondissement, les conseillers de ville ainsi que les conseillers d'arrondissement.
- ³ Les postes dont il est ici question ont tous été comblés à la suite d'une nouvelle élection.
- ⁴ Dans les deux cas, le khi carré est significatif ($p < 0,0001$), alors que le V de Cramer atteint 0,2770 pour la taille et 0,1502 pour le niveau d'urbanisation.
- ⁵ Selon la LERM, l'éligibilité à un poste de membre du conseil municipal est accordée à toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la municipalité et qui réside de façon continue ou non sur son territoire depuis au moins un an le 1^{er} septembre de l'année de l'élection. Cette particularité accorde donc l'éligibilité à certaines personnes qui ne résident pas nécessairement en permanence sur le territoire de la municipalité, comme les propriétaires de chalets. C'est pour cette raison que certaines municipalités voient le nombre de personnes inscrites sur la liste électorale dépasser celui des personnes domiciliées. Les chiffres présentés surestiment cependant le nombre de personnes éligibles. Les listes électorales dont nous disposons comprennent des électeurs non éligibles, puisqu'ils ne résident pas, de façon continue ou non, sur le territoire de la municipalité (propriétaire d'un immeuble commercial, par exemple). Aucune donnée ne permet toutefois de mesurer cet écart.
- ⁶ Michael Hall *et al.*, 2006, *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : points saillants de l'Enquête canadienne de 2004 sur le don, le bénévolat et la participation*, Ottawa, Statistique Canada, p. 53.
- ⁷ Pierre Bruneau, 1992, *Système d'information en Aménagement du territoire et développement régional : Les armatures urbaines*, Montréal, Hydro-Québec, p. 14.
- ⁸ La définition simplifiée de Statistique Canada précise que la RMR et l'AR sont des « territoires formés d'une ou de plusieurs municipalités voisines les unes des autres qui sont situées autour d'un grand centre urbain » comptant au moins 100 000 habitants dans le cas de la RMR, et au moins 10 000 habitants dans le cas de l'AR. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les municipalités adjacentes au centre urbain doivent voir une majorité de leur population active travailler dans ce centre ou voir au moins 25 % de la population active travaillant sur son territoire provenir du centre urbain.
- ⁹ Held, D., 1996, *Models of Democracy*, Stanford University Press, 2^e édition, p. 204.
- ¹⁰ Dahl, R. A. et E. R. Tufte, 1973, *Size and Democracy*, Stanford University Press, p. 13.
- ¹¹ *Ibid.*, p. 14.
- ¹² Becquart-Leclercq, Jeanne, 1976, *Paradoxes du pouvoir local*, Presse de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, p. xii.

Sources

Les données utilisées pour cette publication proviennent de la base de données longitudinale du ministère des Affaires municipales et des Régions, du Directeur général des élections du Québec ainsi que d'Élections Canada.

La reproduction totale ou partielle est autorisée à la condition d'en mentionner la source.

Cette publication est accessible dans le site Web du ministère des Affaires municipales et des Régions : <http://www.mamr.gouv.qc.ca/>

ISSN : 1710-7717

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

© Gouvernement du Québec, 2007